

## 37, boulevard Bourdon 75004 PARIS 01.83.62.16.00

gillettadesaintjoseph@paris.notaires.fr

### LA FAUSSE BONNE IDÉE!



## Avantager un héritier avec un don manuel

Exprimer sa générosité envers l'un de ses proches, parent ou ami, par un don manuel, est un choix risqué. Gare aux mauvaises surprises au décès du donateur.

Armand, un vieil homme sans enfant, décide de faire un geste envers son jeune frère, Henri, qui connaît des déboires financiers. Très honnête, Armand veut réaliser sa démarche dans les règles. Il donne donc 20 000 € à Henri sous la forme d'un don manuel et en fait immédiatement la déclaration fiscale. De cette façon, il en est sûr, tout est réglé au mieux.

#### Tout don manuel est rapportable à la succession

Au décès d'Armand, ses deux sœurs aînées et son jeune frère Henri sont appelés à la succession. Henri découvre avec stupéfaction que le don manuel qu'il a reçu, est "rapportable" à la succession. En clair, ces 20 000 € doivent être intégrés à la succession et partagés entre tous les héritiers.

### La solution: la donation hors part successorale non rapportable

À l'époque où Armand a voulu aider son frère. il aurait pu opter pour une donation plutôt qu'un don manuel. Pour cela, il se serait rendu chez son notaire qui lui aurait proposé de réaliser une donation en précisant dans l'acte qu'elle est "hors part successorale et non rapportable". De cette façon, après le décès d'Armand, Henri aurait conservé cet argent, sans avoir de compte à rendre aux héritiers. Attention, toutefois en présence d'héritiers réservataires (les enfants par



exemple), le montant de la donation ne doit pas excéder la quotité disponible afin d'éviter des difficultés lors de l'ouverture de la succession.

#### Le problème de la preuve

Plus largement, la donation offre, dans tous les cas. une garantie bien supérieure au don manuel. L'acte ne peut être ni contesté, ni égaré. De quoi sécuriser et apaiser les successions les plus tendues. A l'inverse, lorsque plusieurs héritiers ont reçu une somme du défunt par don manuel et que seuls certains sont en mesure de le prouver, c'est tout le règlement de la succession qui risque d'en être affecté.

#### Barbara Bénichou



# 37, boulevard Bourdon, 75004 PARIS

01.83.62.16.00

gillettadesaintjoseph@paris.notaires.fr

gillettadesaintjoseph-paris.notaires.fr

